

# FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028 ZXCP

Gestionnaire : BMO Gestion d'actifs inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB BMO obligations de sociétés canadiennes Objectif 2028. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Gestion d'actifs inc. au 1 800 361-1392 ou à l'adresse [bmo.etsf@bmo.com](mailto:bmo.etsf@bmo.com), ou visitez le [www.bmo.com/fnbjuridique](http://www.bmo.com/fnbjuridique).

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

## Bref aperçu

Date de création du FNB :	21 janvier 2025	Gestionnaire du fonds :	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale au 31 décembre 2024 :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.	Gestionnaire de portefeuille :	BMO Gestion d'actifs inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible parce que la catégorie est nouvelle.	Distributions :	Chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre (revenu net et/ou remboursement de capital) et en décembre (gains en capital nets réalisés)

## Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 décembre 2024)

Symbole boursier :	ZXCP	Volume quotidien moyen :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
Bourse :	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
Monnaie :	Dollars canadiens		

## Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 décembre 2024)

Cours du marché :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.	Écart acheteur-vendeur moyen :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
Valeur liquidative :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.		

## Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB vise à procurer un revenu pendant une période de temps limitée se terminant le 21 novembre 2028 ou vers cette date, ou à une date antérieure sous réserve d'un préavis d'au moins 60 jours remis aux porteurs de parts (pour les besoins du présent FNB, la date d'échéance du FNB) au moyen de placements principalement faits dans des titres de créance de qualité d'émetteurs du Canada dont l'échéance est en 2028 ou dans les douze mois qui précèdent la date d'échéance du FNB et de dérivés pour mettre en œuvre une stratégie de couverture conçue pour réduire au minimum le risque de réinvestissement en 2028 en raison des dates d'échéance échelonnées des obligations.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 décembre 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (au 31 décembre 2024)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

### Répartition des placements (au 31 décembre 2024)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

## Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

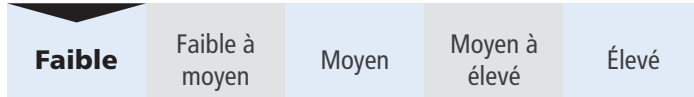
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

BMO Gestion d'actifs inc. estime que la volatilité de ce FNB est **faible**. Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation de BMO Gestion d'actifs inc.

Ce niveau est généralement établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

### Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du FNB?

Cette rubrique présente le rendement des parts du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une année civile.

### Rendements annuels

Cette rubrique présente le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette rubrique présente le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

### Rendement moyen

Cette rubrique présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement fictif de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

## Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

### Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

#### Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

#### Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

### Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

### Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

## À qui le FNB est-il destiné?

### Aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu
- vous voulez obtenir une exposition à un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité selon une année d'échéance précise
- peuvent assumer un risque de placement faible (c'est-à-dire que vous êtes disposé à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement à court terme).

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

### 2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels de la catégorie correspondent à 0,15 % de la valeur de la catégorie. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie, les renseignements sur ses frais d'exploitation et ses frais de transactions ne sont pas encore disponibles.

### Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BMO Gestion d'actifs inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

BMO Gestion d'actifs inc.  
First Canadian Place  
100 King Street West, 43rd Floor  
Toronto (Ontario)  
M5X 1A1

Numéro sans frais 1 800 361-1392  
[www.bmo.com/fnbjuridique](http://www.bmo.com/fnbjuridique)  
Courriel : [bmo.ets@bmo.com](mailto:bmo.ets@bmo.com)